

Délibération n° 2023-10-07-013

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 7 octobre 2023

Objet : AVENANT 2
CONVENTION DE
MANDAT 2020

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :
26 septembre 2023

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 83
Pouvoir : 4
Votants : 87

Pour : 86
Contre : 0 –
Abstention : 0 –

L'an deux mille vingt-trois, le sept octobre à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, BRUN Evelyne, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, GUELON René, OLIVAIN Thierry, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, CHANSARD Gérard, DUMAS Daniel, AMBLARD Patrick, FRUCHART Jean-Luc, COUPAT Sylvie, DEMAY André, JAHARD Laurent, ARCHENY Danièle, RAYNAUD Jérôme, HAUTEVILLE Cyril, LEON Bernard, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, ROBIN Christian, SAVY Philippe, RAYNAUD Dominique, DUTEMPS Joseph, BOYER Michel, BOUYOUX Francis, GROSSHANS Michel, BOULLOT Bruno, BRUGIERE Eric, COMPTE Serge, DUDYSK Philippe, BARGEON Marcel, DAUPHIN Serge, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, METZGER Pierre, TARTIERE Philippe, PERROT Guillaume, TOURLONIAS Vincent, DUPOUÉ Yannick, JEROME Christian, MAS Gilles, RAFFAULT Daniel, DURANTIN Christian, GAUMY Francis, GUILLEVIC Yann, DISSARD Andréa, ROGER Christine, CLEMENT Jean-Marie, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, HACHEMI-LANSON Nouredine, RAYNAL Roger, RAY Raïssa, LEVI ALVARES Luc, RAZAVET Jean-François, SAUX Marion, BANNIER Dominique, BOISNAULT Christian, LOPEZ Argimiro, BAULAND Gisèle, LARDANS Jacques, CHAUVET Jean-Louis, JOURDY Isabelle, LAMOUREUX Jean-François, JEANVOINE Olivier

Suppléants ayant pouvoir :

CROS Jean-Claude, PELISSIER Patrick, GENTEUIL Bruno, NEDELLEC Jean-Yves, BARRAUD Pierre, NURY Jacques, GHESQUIERE Chantal, PICHON Jean, SENNEPIN Romain, VIGIGNOL Yannick, ZIMNIAK Didier, PELLISSIER Emmanuel

Pouvoirs :

CHALUS Jean-Baptiste donne procuration à GUILLAUME Stéphane, PONTRUCHER Bruno donne procuration à RAZAVET Jean-François, FONTENILLE Jean donne procuration à LARDANS Jacques, MALAYRAT (CAM) Jean-Pierre donne procuration à PELLISSIER Emmanuel

Secrétaire de séance : Mme BRUN

AVENANT 2 CONVENTION DE MANDAT 2020

Le Président donne lecture de l'avenant 2 à la convention de mandat 2020 telle que présentée en pièce jointe, concernant la durée de ladite convention, et propose au comité syndical d'autoriser le président à la signer.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MANDAT 2020

Conclu le 7 décembre 2019

Entre :

Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme (TE63), représenté par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, agissant en qualité de Président, dûment autorisé par délibérations du Comité Syndical du 26 septembre 2020 et du 7 octobre 2023,

Et :

La Société d'Economie Mixte d'Electrification (SEMELEC 63), représentée par Monsieur Sébastien PICOT, agissant en qualité de Directeur Général Délégué, dûment autorisé aux fins des présentes,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Modification de l'article 2.1.3 – Durée de la Convention –

Conformément à la décision du Comité Syndical de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, la convention de mandat 2020 conclue le 7 décembre 2019 **est prorogée au 31 décembre 2023**, d'une part, pour solder les affaires engagées et non soldées au 30 juin 2023 en raison du report de coordinations de travaux et d'autre part, pour permettre le contrôle technique des ouvrages mis en service.

Les autres clauses de la convention de mandat 2019 et ayant fait l'objet de l'avenant n°1 en date du 31 octobre 2020 demeurent inchangées.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 07 octobre 2023

Le Président de TE63

Sébastien GOUTTEBEL



Le Directeur Général Délégué

de SEMELEC 63

Sébastien PICOT

SEMELEC 63

36, Rue de Sarliève

03 20004

31200 COURNON D'AUVERGNE CEDEX

